

S.I.S.A.R.C.

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

Compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du Mercredi 28 juin 2017

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 21 juin 2017, s'est réuni le mercredi 28 juin 2017 à 18h30, en séance publique à la Salle « Saint Maurice » aux Marches, sous la présidence de Philippe VALLET, Président.

Nombre de membres en exercice : 36

Quorum : 19

Délégués titulaires présents :

Prénoms	NOMS	Collectivité d'origine	Nombre de voix
Auguste	PICOLLET	Département	3 voix
Jacqueline	TALLIN	Département	3 voix
Olivier	THEVENET	Département	3 voix
André	VAIRETTO	Département	3 voix
Jean-Claude	BERGER	Arlysère	1 voix
Philippe	GARZON	Arlysère	1 voix
Christophe	METGE	Arlysère	1 voix
Xavier	TORNIER	Arlysère	1 voix
Aimé	HENRIQUET	Bourgneuf	1 voix
Yannick	LOGEROT	Chamousset	1 voix
Jean-Michel	BLONDET	Cruet	1 voix
Jean-Paul	VADEL	Francin	1 voix
Philippe	VALLET	La Chavanne	1 voix
Bernard	CHASSANDE-BARRIOZ	Laissaud	1 voix
Jean-François	MOLLARD	Les Marches	1 voix
Jean-Claude	NICOLLE	Les Mollettes	1 voix
Patrick	BATTARD	Sainte Hélène du Lac	1 voix

Délégués suppléants présents :

Prénoms	NOMS	Collectivité d'origine	Nombre de voix
Denis	AMANN	Arlysère	1 voix
Laurent	GRILLET	Arlysère	1 voix
Christelle	HUGONOT	Châteauneuf	1 voix
Jean-Noël	PADEL-FOURDAN	Coise Saint Jean Pied Gauthier	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Délégués représentés :

Prénoms et NOMS	Collectivité d'origine	A donné pouvoir à	Nombre de voix
Martine BERTHET	Département	Auguste PICOLLET	3 voix
Dominique RUAZ	Département	André VAIRETTO	3 voix
François CANTAMESSA	Arlysère	Xavier TORNIER	1 voix

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	21 dont 17 titulaires et 4 suppléants	Nombre de voix	29 voix
Nombre de membres représentés	3 délégués	Nombre de voix	7 voix
TOTAL des voix	36 voix jusqu'à 19h		

Délégués excusés : Vincent BRUET HOTELLAZ, Raymond MULLER, Gilles MAUGIE, Bernard FRISON, Pierre GLARMET, Stéphanie GARDET-CHIMOT, Rosario RAFFELE, Bertrand DELACHENAL

Assistaient en outre à la séance : André VIBOUD (Francin), Ghislain GARLETTI (Les Marches)

Xavier TORNIER a été désigné Secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 11 mai 2017

Jean-Michel Blondet souhaite que son intervention lors du Conseil Syndical du 11 mai 2017 soit modifiée. Il préfère qu'en lieu et place de « Jean-Michel Blondet fait état du désarroi du Maire de Cruet, auquel vient d'être transmis le dossier de demande d'autorisation de démolir », on puisse lire : «il regrette que toutes les alternatives à la démolition n'aient pas été étudiées ».

Cette remarque étant prise en compte,

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Examen de l'ordre du jour

1. Axe 8 du PAPI 2 – Attribution des marchés de travaux de restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie - Phase 2 - Marché n°4 – Défrichage et Déboisement - Marché n°5 - Terrassement
Rapporteur : M. Le Président

La restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie est inscrite à l'Axe 8 du PAPI 2. Dans ce cadre, elle est financée à 42 % par l'Etat, 25 % par l'Agence de l'Eau et 33 % par EDF.

Cette opération a pour objectif d'araser les atterrissements végétalisés de grande hauteur qui se sont implantés depuis 30 ans dans le lit endigué.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Les travaux d'un montant total de 4,5 M€ HT sont décomposé en plusieurs phases.
La première phase a été réalisée entre les mois de janvier et avril 2017.
La seconde phase est programmée sur la période août 2017 – avril 2018

La maîtrise d'œuvre est réalisée par le Groupement EGIS – CNR – ECOSPHERE (notification en mars 2015).

Pour la phase 2, les travaux ont été organisés en 2 marchés, dévolus dans le cadre de procédures européennes.

Les appels public à la concurrence ont été publiés le 21 avril 2017 au JOUE, BOAMP, sur le profil d'acheteur mutualisé www.marches-publics.info avec alerte par courriel aux fournisseurs inscrits.

La remise des offres était fixée au 31 mai 2017.

1. 1 AXE 8 DU PAPI 2 - MARCHE DE TRAVAUX 2017-SIS-027 « TRAVAUX DE RESTAURATION DU LIT DE L'ISERE EN COMBE DE SAVOIE - MARCHE N° 4 DEFRICHEMENT ET DEBOISEMENT - PHASE 2 » – ATTRIBUTION DE MARCHE

3 offres ont été reçues dans les délais impartis.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 juin 2017 a attribué le marché de travaux n° 2017-SISARC-017 « **Travaux de restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie - Marché N° 4 Défrichage et déboisement - phase 2** » à l'entreprise **BOIS DES ALPES SERVICES** - Le Thielet - 38570 HURTIERES pour un montant de 109 649,00 € HT.

Le tableau d'analyse des offres est présenté en séance.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer le marché « Travaux de restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie - Marché N° 4 Défrichage et déboisement - phase 2 » avec l'entreprise BOIS DES ALPES SERVICES selon les modalités précisées ci-dessus ;

- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 11 juillet 2017

1. 2 AXE 8 DU PAPI 2 - MARCHE DE TRAVAUX 2017-SIS-027 « TRAVAUX DE RESTAURATION DU LIT DE L'ISERE EN COMBE DE SAVOIE - MARCHE N° 5 TERRASSEMENT - PHASE 2 » – ATTRIBUTION DE MARCHE

6 offres ont été reçues dans les délais impartis.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

A l'issue d'une première réunion le 14 juin 2017, la CAO a décidé de demander des précisions à quatre entreprises candidates en application de l'article 67 IV du décret du 25 mars 2016.

Lors d'une seconde réunion le 22 juin 2017, la Commission d'Appel d'Offres, après avoir pris connaissance des réponses apportées par les entreprises, et de l'analyse du maître d'œuvre, a attribué le marché de travaux n° 2017-SISARC-017 « **Travaux de restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie - Marché N° 5 Terrassement - phase 2** » au groupement d'entreprises **Forezienne d'entreprises / SOCCO** – Espace Merlin - 73800 MONTMELIAN pour un montant de 1 490 000 € HT.

Le tableau d'analyse des offres est présenté en séance.

***M. le Président** précise que 4 entreprises sur 6 ont remis de très bons mémoires techniques.*

Bien que la note consacrée à la partie technique représente 70 % de la note totale, c'est en définitive le critère prix qui a contribué à départager les candidats

Les prix proposés sont cohérents avec les prix pratiqués lors de la phase 1 du marché, même s'ils sont nettement en deçà des prix estimés par le maître d'œuvre (2.9 M d'€).

***M. le Président** indique avoir constaté que le maître d'œuvre, comme cela avait déjà été remarqué lors de la phase 1, avait surévalué les prix ; prix qui n'ont pas été réajustés pour la phase 2.*

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

*- autorise **M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer le marché « Travaux de restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie - Marché N° 5 Terrassement - phase 2 » avec le groupement d'entreprises Forezienne d'entreprises / SOCCO selon les modalités précisées ci-dessus ;***

*- autorise **M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 11 juillet 2017

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

2. Axe 7 du PAPI 2 – Délégation au Président pour la signature des marchés de maîtrise d'œuvre pour les travaux de confortement de la digue rive gauche de l'Arc sur les Communes de Bourgneuf et Chamousset et pour les travaux de confortement de la digue de Gilly-sur-Isère

Rapporteur : M. Le Président

Ces deux opérations sont inscrites à l'Axe 7 du PAPI 2, opérations financées à 100 % sur le montant HT par l'Etat.

Afin de retenir les maîtres d'œuvre les mieux à même de conduire ces opérations, deux consultations vont être lancées dans le cadre d'une procédure européenne.

Les appels public à la concurrence seront publiés au JOUE, BOAMP, sur le profil d'acheteur mutualisé www.marches-publics.info avec alerte par courriel aux fournisseurs inscrits :

La remise des offres sera fixée à 30 jours après la publication du marché (dématérialisé).

La Commission d'Appel d'Offres procédera à l'ouverture et à l'analyse des offres et procédera à l'attribution de ces marchés aux prestataires les mieux-disants.

Afin de pouvoir notifier ces marchés dans les meilleurs délais, il est proposé de donner délégation au Président pour la signature de ces deux marchés de maîtrise d'œuvre, dans la limite d'un montant maximal de 70 000 € HT pour chaque marché.

M. Le Président rendra compte de la signature de ces marchés à la réunion suivante du Conseil Syndical.

Les travaux de confortement de la digue de l'Arc sur les Communes de Bourgneuf et Chamousset ont pour but d'épaissir la digue tout en renforçant le talus coté plaine pour le rendre résistant en cas de surverse.

Les travaux de confortement de la digue de Gilly-sur-Isère vont quant à eux permettre d'achever l'opération menée en 2015 sur ce secteur, de réparer le perré et d'enlever par la suite le batardeau.

M. le Président souhaite informer l'Assemblée que la maison située sur la digue de Chamousset qui inquiète depuis de nombreuses années les services du SISARC est de nouveau en vente.

Cette maison est partiellement implantée dans le corps de la digue sur la Commune de Chamousset et les travaux précédemment exposés sont prévus dans ce secteur.

Cette habitation engendre des problèmes techniques importants et des surcoûts par sa présence sur les travaux de renforcement des digues.

Yannick Logerot, Maire de Chamousset, a alerté M. le Président en début de semaine quant à cette vente pour que les services du SISARC prennent contact avec les actuels propriétaires.

A ce jour, après avoir été contacté par M. le Président, les propriétaires ne s'opposent pas à la vente de leur maison au SISARC à la condition de ne pas perdre d'argent sur cette vente.

M. le Président résume les éléments qui justifient que le SISARC étudie le rachat de cette maison :

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- *le SISARC projette, dans le cadre du PAPI de la Combe de Savoie, d'épaissir la digue de l'Arc pour augmenter sa résistance lors des crues importantes. Cet épaississement sera techniquement très complexe aux abords de la maison qui constituera de toute façon une singularité inopportune. Le SISARC devra, en effet, s'assurer que ces travaux d'épaississement de la digue n'auront pas de conséquences dommageables sur l'habitation mais également trouver les moyens de réduire les circulations d'eau dans la digue au droit même de l'habitation.*
- *La sécurisation de la digue s'accompagne également de la mise en place d'une protection contre les affouillements en cas de surverse au-dessus du sommet de la digue susceptible d'intervenir lors des très fortes crues sur un linéaire de près d'1 km depuis le pont en fer situé en aval de l'habitation. Là encore, la présence de cette maison rend ces travaux particulièrement délicats à concevoir. En outre, en cas de surverse dans ces circonstances exceptionnelles mais qui ne peuvent être totalement écartées, l'habitation se trouve totalement isolée au milieu des zones à fort écoulement.*
- *A termes, et même après les travaux de renforcement de la digue, en cas de crue importante de l'Arc, la sécurité des habitants de cette maison restera difficile à gérer et il ne me semble pas cohérent avec la politique actuelle de protection contre les inondations de laisser perdurer une telle situation.*

***M. le Président** rappelle également que la question de l'achat de cette maison par le SISARC (ou l'Etat) s'était déjà posée lors de sa précédente vente. Le bureau du SISARC s'était alors prononcé favorablement sur le principe de l'acquisition.*

Le prix de vente de ce bien n'est pas encore déterminé. Il est rappelé au Conseil Syndical que lors de la précédente vente, il s'était négocié à 220 000 € environ.

***Xavier Tornier** pense que le fonds Barnier peut être utilisé dans ce cas.*

***Auguste Picollet** indique qu'il sera nécessaire de solliciter l'avis des domaines.*

***M. le Président** précise que les services de l'Etat ont été saisis (une réunion de travail spécifique va être programmée), et qu'il a tenu à en informer l'Assemblée même si à ce jour il ne dispose que de peu d'éléments.*

*Suite à des remarques de nombreux délégués quant au prix de ce bien, **M. le Président** indique que cette maison dispose d'un terrain de plusieurs hectares.*

Le Conseil Syndical sera invité à se positionner sur ce sujet dès lors que de nouveaux éléments seront disponibles.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne délégation au Président, ou à défaut à son représentant, pour signer ces deux marchés de maîtrise d'œuvre.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 11 juillet 2017

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE

Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

3. Plan d'entretien des digues de l'Isère et de l'Arc 2008 - 2021

Rapporteur : M. Le Président

Le plan décennal d'entretien des digues de l'Isère et de l'Arc est porté par le SISARC depuis 2008.

Les travaux réalisés dans ce cadre sont subventionnés par l'Etat (40%) et font l'objet d'une participation d'AREA à hauteur de 20 %.

Un point est fait en séance quant aux travaux de la 11^{ème} tranche qui seront dévolus dans le cadre de la délégation donnée au Président par délibération du 21 mai 2014 (marchés inférieurs à 200 000 €).

2 tronçons de la 11^{ème} tranche sont à prévoir :

Tronçon 1 :

- Le long de la RN 90 2x2 voies (Commune de Gilly-sur-Isère)
- Longueur traitée : 380 m en aval du pont de Gilly
- Nombre d'arbres à abattre : 538 unités
- Contrainte forte : accès par RN 90 (neutralisation d'une chaussée)

Tronçon 2 :

- Le long d'accès Alpespace (Commune de Francin)
- Longueur traitée : 780 m entre pont SNCF et pont A43
- Nombre d'arbres à abattre : 665 unités
- Contrainte forte : neutralisation d'une demi-chaussée

Le coût de la 11^{ème} tranche de travaux est estimé à 25 000 € HT.

La consultation aux entreprises sera lancée mi-septembre 2017, pour un début de chantier programmé fin novembre 2017.

M. le Président précise que les coûts actuellement pratiqués par les entreprises pour ce type de travaux sont globalement très bas.

Pour l'information au Conseil Syndical.

4. Point sur les autres dossiers en cours

Rapporteur : M. le Président

Un point est fait sur les autres opérations en cours

- Projet association Axe Isère
 - Création d'une structure coordinatrice sur l'Axe Isère- association loi 1901 : gestion de l'Isère des sources jusqu'à la confluence du Rhône
 - Mise en place de la structure par le Préfet de Savoie
 - Structure qui rentre dans l'optique de la GEMAPI et qui pourrait avoir le rôle de préfigurateur du futur EPTB (établissement public territorial de bassin) souhaité par le Etat et l'Agence de l'eau
 - Prochaine réunion : vendredi 7 juillet 2017 au Conseil départemental de l'Isère

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- Opération combinée Av15 / Pont des Anglais
 - Lancement de la consultation prévu dans l'été.
 - Commission d'Appel d'Offres à prévoir fin août.
- Ouvrage traversant Tournon/Frontenex
 - Travail du maître d'œuvre en cours
 - Reconnaissances complémentaires programmées notamment pour vérifier qu'il n'y a pas de risque de tassement différentiels du fait d'un comblement des cavités par un coulis de béton (expérience des travaux similaires conduits sur la digue de l'Arc avec RTE)
 - Lancement des travaux à l'automne
- Etude de danger tronçon 12 Alpespace Laissaud (marché HYDRATECH) et tronçons 9 et 13 (marché ARTELIA)
 - Relance des études en lien avec la passation récente du marché cadre pour les reconnaissances géotechniques et géophysiques.
 - Intervention du prestataire spécialisé (HYDROGEOTECHNIQUE sud est) dans l'été et achèvement des études HYDRATECH et ARTELIA dans l'hiver.
- Aménagement du torrent de la Combaz sur les Communes de Notre Dame des Millières, Sainte Hélène sur Isère, Frontenex et Tournon
 - Désignation récente du Commissaire enquêteur par le tribunal administratif
 - Arrêté d'enquête publique en préparation (sous-préfecture d'Albertville)
 - Poursuite des négociations avec les propriétaires en vue d'une acquisition amiable des terrains d'emprise
- Etude préliminaire relative à l'érosion de la berge rive gauche de l'Isère sur la Commune de Grignon
 - Réunion lundi 10 juillet 2017 avec les élus et les propriétaires concernés

Pour l'information au Conseil Syndical.

5. Date et lieu de la prochaine réunion Rapporteur : M. le Président

Il est proposé que le prochain Conseil Syndical se déroule le

- **Mercredi 30 août 2015 à 18h30 à la Salle du Conseil Municipal à Sainte Hélène du Lac.**

Le Conseil Syndical en prend acte.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 11 juillet 2017

Questions diverses et orales

L'ordre du jour étant clos et aucune autre question orale n'étant soumise au débat, M. le Président lève la séance à 19h50.

A Albertville, le 5 juillet 2017
Philippe VALLET
Président du SISARC



Affiché du 5 juillet au 7 août 2017 au siège du SISARC et transmis pour affichage dans les Communes membres le 12 juillet 2017